Décret approuvant la décision de Bank Al-Maghrib relative à la mise en circulation de pièces de monnaie de 1000 dirhams en or et de 250 dirhams en argent commémorant le 62ème anniversaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Décret n°2-25-646 du 25 safar 1447 (19 août 2025) approuvant la décision de Bank Al-Maghrib relative à la mise en circulation de pièces de monnaie de 1000 dirhams en or et de 250 dirhams en argent commémorant le 62ème anniversaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.1

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu les articles 5, 25, 54, 55, 57 et 58 de la loi n° 40-17 portant statut de Bank Al- Maghrib, promulguée par le dahir n° 1-19-82 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019);

Vu l'article premier du décret n°2-19-1095 du 3 chaoual 1441 (26 mai 2020), pris pour l'application de la loi n° 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib;

Vu les délibérations du Conseil de Bank Al-Maghrib, du 16 journada II 1446 (17 décembre 2024), décidant la mise en circulation de pièces de monnaie de 1000 dirhams en or et de 250 dirhams en argent commémorant le 2ème anniversaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI;

Et sur proposition de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE:

ARTICLE PREMIER. Est approuvée la décision du Conseil de Bank Al-Maghrib relative à la mise en circulation de pièces de monnaie de 1000 dirhams en or et de 250 dirhams en argent commémorant le 2ème anniversaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

ART. 2. Les pièces de monnaie commémoratives ont cours légal et présentent les caractéristiques suivantes :

¹⁻ Bulletin officiel N° 7436 – 11 rabii I 1447 (4-9-2025), p 2498.

- La pièce de monnaie commémorative en or:

_ Alliage : Or 916,7 millièmes;

: 39,94 grammes; _ Poids

Diamètre: 38,61 millimètres;

Tranche : Cannelée;

: Proof. _ Frappe

* Avers:

_ Au centre: Effigie de Sa Majesté le Roi Mohammed VI avec de part et d'autre les inscriptions suivantes en lettres arabes et Tifinagh :

« المملكة المغربية - ⊖₹ΟΥΝΙΤΣΝΝΧ°+ »

En bas: l'inscription "محمد السادس entourée des millésimes: 2025-1447

* Revers:

_ En haut: l'inscription suivante :

Au centre:

- Armoiries du Royaume avec une représentation artistique des motifs du Zellige marocain entourés par deux rameaux d'olivier granulés et le nombre « 62 » granulé en référence à l'anniversaire célébré.
- La valeur faciale en chiffres et en lettres arabes:

_ En bas: l'inscription suivante :

« 62^{ème} ANNIVERSAIRE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI »

- La pièce de monnaie commémorative en argent :

- Alliage : Argent 925 millièmes;

Cuivre: 75 millièmes:

Poids : 28,28 grammes;

_ Diamètre: 38,61 millimètres;

_ Tranche : Cannelée;

- _Frappe : Proof.
- * Avers:

Au centre: Effigie de Sa Majesté le Roi Mohammed VI avec de part et d'autre les inscriptions suivantes en lettres arabes et Tifinagh:

_ En bas: l'inscription"محمد السادس entourée des millésimes : 2025-1447

- * Revers:
- _ En haut :l'inscription suivante :

- Au centre:
 - Armoiries du Royaume avec une représentation artistique des motifs du Zellige marocain entourés par deux rameaux d'olivier granulés et le nombre « 62 » granulé en référence à l'anniversaire célébré.
 - La valeur faciale en chiffres et en lettres arabes :

_ En bas: l'inscription suivante :

«62ème ANNIVERSAIRE DE SA MAJESTE LE ROI **MOHAMMED VI** »

ART. 3._ La ministre de l'économie et des finances est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 25 safar 1447 (19 août 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

La ministre de l'économie

et des finances,

NADIA FETTAH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7 434du 4rabii I 1447 (28 août 2025).